



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2022/042

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 27 octobre 2022 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BEZEUX - MME BRATIGNY - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHEVRIER - M. CURTIT - M. DEROIN - M. GAUTHERON - M. GUERDER - M. HAMOUDI - MME HUE - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT - M. PETITJEAN - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. RICHARD - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - MME THUEL - M. TOURNIER - MME WAGNER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

MME BAEKE - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. DENIS - M. DEVAUX - M. FICHERE - M. FERRARI - M. GARNERONE - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - MME MICHEL - MME PIRALLA - MME TENERAND - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBERI

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME CLERC - M. DESARMENIEN - M. DONATONI - MME LECOMTE - MME PISTOIA - MME RAMISSE

PERF 2023

Programme Environnemental Régional Fédérateur

Accompagnement des entreprises et des territoires à la transition énergétique et à l'économie circulaire par les CCI de Bourgogne Franche-Comté

Descriptif

1. Contexte et enjeux

De 2019 à 2021, soutenues par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales et régionale ont déployé le programme régional PERF 2019-2021 afin de sensibiliser et d'accompagner les entreprises de notre région vers l'économie circulaire et la transition énergétique.

En 2022, les enjeux de la transition écologique et énergétique sont plus que jamais présents pour les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. L'urgence du changement climatique et la pression sur les ressources conduisent à une réforme en profondeur des politiques publiques, des approvisionnements en énergie et en matières premières, des habitudes d'achat et de comportement du grand public. Les entreprises, en tant qu'acteurs du territoire et impliquées dans la mondialisation, doivent s'adapter et répondre à la demande tant des grands donneurs d'ordre (filiales) que des consommateurs.

L'année 2023 s'annonce critique pour les entreprises de toute taille, au vu du contexte géopolitique et énergétique.

2. Objectifs du programme PERF 2023

Le programme PERF 2023 s'appuiera sur 21 conseillers CCI dont 16 spécialisés en environnement énergie, représentant 8 équivalents temps plein par an, pour :

- Sensibiliser 900 entreprises par an,
- Accompagner 500 projets par an de performance énergétique, de déploiement des énergies renouvelables, de prévention des déchets, d'économie circulaire, de transition écologique,

Apporter un appui à 10 territoires pour faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets à destination des entreprises.

Sur les 1 664 jours en 2023, 131 sont des jours CCIR, le reste étant des jours CCIT.

3. Durée

Le programme d'une durée de 1 an débutera le 01/01/2023 pour se terminer le 31/12/2023.

4. Financement

FINANCEMENT	2023
ADEME (animation 30 k€ / ETP / an)	240 000 €
ADEME (frais externes 80 %)	48 000 €
REGION BFC (complément aide ADEME pour atteindre 50 % frais animation)	84 480 €
CCI BFC	324 480 €
ENTREPRISES	12 000 €
TOTAL	708 960 €

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une demande d'aide à l'ADEME et au Conseil Régional pour la réalisation du programme environnement régional PERF 2023.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 27 octobre 2022, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de votants : 48

Vote pour : 48

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 27 octobre 2022

Certifié conforme

Le Secrétaire

Christophe THIEBAUD



Le Président

Thierry BUATOIS